

PREFET DE L'ALLIER

Préfecture

Direction de la réglementation
des libertés publiques et des Etrangers
Bureau des élections, de la réglementation générale
et des procédures d'intérêt public
Affaire suivie par Valérie Vilagos
Tél. : 04 70 48 33 05
Fax : 04 70 48 31 14
valerie.vilagos@allier.gouv.fr

Moulins, le 11 janvier 2016

Relevé de conclusions

**Commission de Suivi de Site (CSS)
de l'activité de l'usine d'équarrissage SARVAL
et du centre de valorisation énergétique LUCANE à BAYET**

Réunion du 9 décembre 2015

* * *

Sous la présidence de M. DELAVOËT, Secrétaire Général de la préfecture, s'est réunie la CSS pour laquelle étaient présents :

- M. Pierre COURTADON, Président du SICTOM Sud Allier
- M. Cyril VALERO, directeur du SICTOM Sud Allier
- M. Yohann PFEIFFER, LUCANE
- M. Stéphane PONCE, Veolia Propreté
- M. Richard POURROY, directeur adjoint SARVAL
- M. Frédéric LORENC, technicien LUCANE
- M. Joël BURGAT, représentant syndical SICTOM
- M. Yann THIEBAUT, DREAL Auvergne
- M. Lionel LABEILLE, DREAL Auvergne
- Mme Marie-Alix VOINIER, ARS
- M. Jean-Marc DESMOULINS, DDCSPP
- M. Gilles JOURNET, Communauté de Communes Saint-Pourçain
- M. Bernard DANIEL, Mairie de Bayet
- M. René CHANAUD, Allier Nature
- M. Jean BUVAT, FAPPMA
- M. Bernard DEVOUCOUX, CEN
- M. Hervé DESGUINS, DRLPE préfecture
- Mlle Valérie VILAGOS, bureau des procédures d'intérêt public de la préfecture.

M. COURTADON remercie les membres d'être présents à la réunion de la CSS qui représente un moment d'échange et qui permet de faire le point sur le fonctionnement des deux unités présentes sur le site, LUCANE et SARVAL. Il fait remarquer que cette réunion a été difficile à mettre en place. Il propose donc d'entamer rapidement les échanges en raison de disponibilité restreinte de certains membres présents.

M. le Secrétaire Général précise que cette réunion a été reportée à plusieurs reprises à son initiative, en raison d'un certain nombre d'événements qui se sont déroulés au cours des derniers mois.

Après un tour de table pour présenter les différents intervenants, le Secrétaire Général souhaite la bienvenue aux membres de la commission et laisse la parole à M. PFEIFFER pour la présentation du rapport d'activité de LUCANE.

1) Présentation du rapport d'activité 2014 de LUCANE

M. PFEIFFER présente le rapport pour LUCANE.

La quantité d'ordures ménagères est en légère baisse par rapport à l'année 2013. Près de 51 000 tonnes de déchets ont été traitées contre 55 000 tonnes en 2013.

La quantité de DASRI est identique et représente 10 % du tonnage incinéré.

La quantité de mâchefers est également stable et en majorité valorisée en technique routière. Cette année, près de 890 tonnes de mâchefers ont été enfouies, en raison de la saturation de la plate-forme mâchefers.

La vapeur produite par les chaudières est revendue à la société SARVAL ; elle est également utilisée pour le fonctionnement du process. La vapeur est valorisée à hauteur de 67 %, la valorisation énergétique est de l'ordre de 48 %.

Les contrôles réglementaires des rejets gazeux n'ont pas montré de dépassement des valeurs limites.

Il a été constaté des dépassements horaires de l'ordre de 16 heures, mais bien en deçà des 60 heures autorisées. Ces dépassements sont liés au déchargement de four.

L'analyse des dioxines dans le lait montre que les taux sont en deçà des seuils. Il en est de même pour les lichens, les sols et les légumes avec un taux très faible.

M. PFEIFFER présente les faits marquants en 2014. Suite au redémarrage du four 2, il s'est produit une explosion due, semble-t-il, à la présence d'une bouteille de gaz. Cela a entraîné un arrêt d'une semaine pour réparer la voûte du four.

M. CHANAUD intervient sur le traitement des DASRI. Il s'interroge de nouveau sur le fait que l'eau du process, polluée par les déchets, est comptabilisée dans les déchets de DASRI qui représentent 10 % des déchets traités sur le site.

M. VALERO répond que les 10 %, indiqués dans le rapport LUCANE, sont comptabilisés hors eau incinérée.

M. CHANAUD revient sur l'utilisation des mâchefers en sous-couche routière. Malgré des mesures restrictives sur l'usage des mâchefers, il souhaite qu'ils ne soient plus utilisés, car, selon lui, ils sont des déchets.

M. LABELLE répond que le mâchefer est effectivement un déchet mais que celui-ci peut être utilisé en voirie après un certain nombre de mesures et d'analyses. Le site est tout à fait en règle au vu de la législation.

M. CHANAUD demande où en est la réflexion sur la tarification incitative.

M. COURTADON répond que, pour l'instant, le SICTOM a travaillé à une stabilisation de la TEOM.

M. CHANAUD demande si le SICTOM a établi un bilan sur les fermentescibles.

M. VALERO indique que, dans l'immédiat, il n'y a pas de bilan. Le SICTOM est engagé depuis plus de 3 ans dans un programme local de prévention des déchets signé avec l'ADEME. Les résultats ont montré que les objectifs du Grenelle de l'environnement sont largement dépassés. Il est constaté une baisse de plus de 3 % par an des ordures ménagères incinérées sur le site. En ce qui concerne les fermentescibles, une réflexion est engagée pour mettre en place deux types de traitement des fermentescibles :

- le compostage individuel et/ou collectif,
- la substitution de collecte sur un certain nombre de communes avec une phase de test en fin d'année 2016.

Le Secrétaire Général intervient en rappelant que les questions évoquées en CSS concernent l'exploitation du site. Pour toutes les questions concernant le SICTOM, il invite les intervenants à prendre rendez-vous avec ce dernier ou à les lui adresser par courrier.

M. DEVOUCOUX revient sur le problème de dépassement lié à l'utilisation de DIB pour palier à l'insuffisance d'ordures ménagères. Il précise que l'unité est prévue pour traiter des ordures ménagères et non des DIB. Il souhaite donc savoir quelle solution est envisagée pour résoudre ce problème.

M. PFEIFFER répond qu'un contrat a été signé pour récupérer les ordures ménagères de la région roannaise en 2015, évitant ainsi l'utilisation des DIB. Ce contrat court jusqu'en 2016, mais il pourrait être pérennisé. Cela représente un apport de 350 tonnes au mois.

Il indique, qu'en 2014, un four a été arrêté en raison d'un manque d'ordures ménagères. Cet arrêt a permis d'effectuer une maintenance.

M. COURTADON souligne que des discussions sont engagées avec le SICTOM Nord Allier pour élargir leur coopération. Il est envisagé de traiter les déchets de Chézy sur le site de Bayet pour éviter les vides de four.

2) Présentation du rapport d'activité 2014 de SARVAL

M. POURROY fait un récapitulatif des différentes activités du site et présente le rapport d'activité.

En 2014, SARVAL a été certifié ISO 50001. Le site s'est engagé dans une politique de réduction de sa consommation énergétique, en favorisant l'énergie issue de l'usine de valorisation LUCANE.

Un dossier de mise à jour de l'arrêté préfectoral a été déposé en préfecture pour intégrer d'autres types de déchets.

En ce qui concerne BIONERVAL, une autorisation d'exploiter une unité de méthanisation a été délivrée, mais l'activité n'a pas encore débuté. L'autorisation devient caduque en avril 2016.

L'activité du site a connu une baisse en ce qui concerne la filière de catégorie 1 et 2, due à une perte de marché équarrissage début 2014. Cette perte a été compensée par une augmentation du traitement des matières de catégorie 3. Au total, le tonnage a augmenté de 5 % par rapport à l'année 2013.

La production des graisses et des farines est également en augmentation. Au niveau des farines, cela entraîne un problème de stockage et la recherche de bâtiment de stockage est toujours en cours.

Au niveau des faits marquants, il indique qu'une fuite d'eau a été détectée sur le réseau d'adduction d'eau en mars 2014 ainsi que sur la canalisation eau de Sioule en août, obligeant l'arrêt d'utilisation de l'eau de Sioule. Le site a fonctionné uniquement avec le réseau d'adduction jusqu'à ce que la canalisation soit réparée en début d'année 2015.

Le traitement des effluents aqueux n'a pas montré de problème particulier ni de dépassements des valeurs limites.

En ce qui concerne les rejets gazeux, une plainte a été déposée en mars pour des problèmes d'odeurs, donnant lieu à des mesures correctives. En octobre, une mesure d'odeur a montré une dérive dans les rejets d'unité d'odeurs. Un complément de biomasse a permis de redescendre en dessous des valeurs limites.

En 2014, les chaudières ont fonctionné uniquement au gaz naturel. Il n'y a pas eu de dérive de mesure ; seul un incident est intervenu sur l'analyseur en continu qui est tombé en panne. Cela a conduit à effectuer des points de prélèvements réguliers et des réglages de combustion pour palier au dysfonctionnement.

M. DEVOUCOUX demande quel est leur objectif en termes d'économie d'énergie.

M. POURROY indique qu'il a déjà été réalisé un gain de 4 à 5 % de leur consommation de gaz. La progression pourra se faire grâce à une fourniture constante de LUCANE. Leur objectif, d'ici 2017, est de baisser de 8 % en ce qui concerne le gaz et de 5 % en ce qui concerne l'électricité.

M. CHANAUD demande quel type de déchet est envoyé en compostage et à quel endroit.

M. POURROY répond qu'il s'agit principalement de fruits et légumes et qu'ils sont envoyés à Clermont-Ferrand en méthanisation.

3) Rapport de la DREAL

M. THIEBAUT indique que le rapport d'activité de LUCANE répond aux objectifs réglementaires fixés par son arrêté préfectoral et aux normes en vigueur.

La quantité de REFIOM s'est stabilisée par rapport aux années précédentes.

Il souligne que cette année encore, en raison de la saturation de la plateforme de maturation, plus de 800 tonnes de mâchefers ont dû être envoyées en enfouissement sur d'autres sites.

Il a été constaté quelques dépassements ponctuels des valeurs limites en rejets atmosphériques mais, au global, cela reste en deçà de la limite réglementaire.

Les résultats des contrôles ont montré une conformité sur les paramètres dioxines, furanes et métaux.

L'analyse des eaux souterraines a montré une légère augmentation de la concentration en fer total, mais cette valeur reste faible, ainsi qu'une augmentation en mercure. Ces points sont à surveiller afin de vérifier qu'il s'agit uniquement d'une hausse ponctuelle.

La DREAL a instruit une demande concernant des essais d'incinération de lixiviats non dangereux provenant d'un centre de stockage d'un autre département. Par arrêté complémentaire, LUCANE a été autorisé à réaliser deux séries d'essai. En 2015, l'exploitant a déposé une demande pour généraliser cette co-incinération de lixiviats. Le dossier est cours d'instruction.

En ce qui concerne SARVAL, le bilan global est satisfaisant. En revanche, des plaintes au sujet des odeurs sont régulièrement déposées. La DREAL s'attachera à suivre de très près le traitement et le suivi des odeurs, car elles sont impactantes pour les riverains.

M. BUVAT souhaite savoir si l'augmentation du fer et du mercure se confirmait en 2015 et si depuis 2012 il est constaté une tendance à la hausse.

M. THIEBAUT indique qu'il n'y a pas encore de bilan 2015 mais confirme qu'il n'y a pas de dépassement réglementaire, et la concentration est plutôt stable.

M. LABELLE confirme qu'en matière de suivi des eaux souterraines les tendances s'apprécient sur le long terme. Il faut plus de temps pour analyser et identifier les problèmes.

5) Questions diverses

M. CHANAUD regrette l'absence des élus départementaux dans les débats au sein de cette commission.

M. LABELLE signale que les rapports de la DREAL sont désormais disponibles sur internet depuis le début d'année 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, les participants sont remerciés et la séance est levée.

Le Président



David-Anthony DELAVOËT